



EAGLE

Eco Activists for Governance and Law Enforcement

Sénégal

Tel : +221 77 375 57 71

<https://eagle-senegal.org/>

<http://www.eagle-enforcement.org/>

Rapport d'Activités Octobre 2019

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	4
2 Opérations.....	4
3 Légal.....	6
4 Media.....	8
5 Management.....	12
6 Relations extérieures.....	13
7 Conclusion.....	13

Points principaux

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En octobre 2019 la transition est en phase terminale. EAGLE Sénégal poursuit les démarches pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. EAGLE Sénégal a déjà déposé son programme d'investissement au niveau de l'administration sénégalaise. L'instruction du dossier est en phase finale avec une convocation à la Commission interministérielle consultative pour un exposé du programme d'investissement.
- **Le 24 octobre 2019** à 18h dans la région de Dakar, une opération mixte a été menée par deux (02) agents de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et des éléments de la Sûreté Urbaine de Dakar. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes dénommées respectivement Baye Gane Dialle de nationalité sénégalaise et Christian Possy Berry de nationalité béninoise dans un restaurant aux Parcelles Assainies en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de treize (13) carapaces de tortues marines de type caouanne, verte et olivâtre dissimulées dans un sac de riz et de 04 morceaux de pénis de tortues marines cachés dans un sachet en plastique. Les tortues marines sont intégralement protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 3.500.000 FCFA. Les deux personnes interpellées ont été par la suite conduites au Commissariat central de Dakar. Après vingt-quatre (24) heures de garde à vue, les mis en cause ont été déférés au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Dakar le 25 octobre 2019 et ont été placés sous mandat de dépôt le même jour puis conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Reubeuss. La date de leur audience a été fixé au 29 octobre 2019.
- **Le 29 octobre 2019**, les prévenus Baye Gane Dialle de nationalité sénégalaise et Christian Possy Berry de nationalité béninoise ont comparu devant le Tribunal de Grande Instance de Dakar pour les délits d'abattage d'espèce intégralement protégée (article L27 alinéa 3 du Code de la Chasse et de la protection de la faune), de détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles et trophées d'espèce intégralement protégée (Article L32 du Code de la Chasse et de la Protection de la faune) et associations de malfaiteurs (article 238 du Code Pénal). Après les débats contradictoires et les plaidoiries de l'Avocat de la partie civile et des avocats de la défense, le Tribunal de Grande Instance de Dakar a rendu son délibéré le même jour. Statuant publiquement et contradictoirement, le Tribunal a déclaré recevable l'action civile de la Direction des Parcs Nationaux, relaxé les 02 prévenus Baye Gane Dialle et Christian Possy Berry du délit d'abattage d'espèce intégralement protégée, a condamné les 02 prévenus à 03 mois d'emprisonnement dont 15 jours fermes et à une amende de 100 000 FCFA chacun pour détention, circulation et tentative de commercialisation d'espèce intégralement protégée sur la base de l'article L32 du Code de la Chasse. En outre, le Tribunal de Grande Instance de Dakar a condamné les

02 prévenus Baye Gane Dialle et Christian Possy Berry, chacun individuellement, au paiement d'un montant de 500.000 FCFA à titre de dommages et intérêts au bénéfice de la Direction des Parcs Nationaux.

- Rencontre avec Mme la commissaire adjointe de la Sûreté Urbaine de Dakar dans le cadre de la collaboration sur l'opération relative aux carapaces de tortues et sensibilisation au trafic lié aux espèces animales menacées et protégées par les lois nationales et internationales.
- Rencontre et entretien avec Mme la Substituée du Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Dakar dans le cadre de la collaboration avec le Parquet de Dakar et appui juridique de EAGLE sur les cas de criminalité faunique.
- Dans le cadre du renforcement de l'équipe, notamment du Département investigations, plusieurs entretiens d'embauche ont été effectués durant ce mois d'octobre. Un (01) profil d'enquêteur en ligne et un (01) profil d'enquêteur de terrain ont été retenus.
- Le 15 octobre, un juriste de EAGLE Sénégal a été envoyé au Cameroun, au sein du projet Last Great Ape (LAGA), pour un stage de renforcement de capacité en application des lois relatives à la faune d'une durée de trois (03) semaines.
- En octobre 2019, EAGLE Sénégal s'est attaché les services d'un expert en fiscalité et en Droit social afin de contrôler, d'évaluer et éventuellement de corriger la gestion de sa fiscalité et de son personnel dans le souci de se conformer aux lois sénégalaises. La mission d'expertise fiscale et sociale est en cours.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	05
Investigations ayant abouti à une opération	01
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	05

- **05** enquêtes ont permis l'identification de **05** nouvelles cibles durant le mois d'octobre 2019 dans **03** régions et portaient sur des espèces intégralement protégées. **01** investigation a abouti à **01 opération** portant sur une espèce intégralement protégée.



2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	01
Nombre de trafiquants arrêtés	02
Nombre de trafiquants en fuite	00

En octobre 2019, **01** opération.

Le 24 octobre 2019 à 18h dans la région de Dakar, une opération mixte a été menée par deux (02) agents de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et des éléments de la Sûreté Urbaine de Dakar. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes dénommées respectivement Baye Gane Dialle de nationalité sénégalaise et Christian Possy Berry de nationalité béninoise dans un restaurant aux Parcelles Assainies en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de treize (13) carapaces de tortues marines de type caouanne, verte et olivâtre dissimulées dans un sac de riz et de 04 morceaux de pénis de tortues marines cachés dans un sachet en plastique. Les tortues marines sont intégralement protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 3.500.000 FCFA. Les deux personnes interpellées ont été par la suite conduites au Commissariat central de Dakar. Après vingt-quatre (24) heures de garde à vue, les mis en cause ont été déférés au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Dakar le 25 octobre 2019 et ont été placés sous mandat de dépôt le même jour puis conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Reubeuss. La date de leur audience a été fixé au 29 octobre 2019.



3 Légal

- Indicateur

<ul style="list-style-type: none"> Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison) 	<ul style="list-style-type: none"> 01 au Tribunal de Grande Instance de Dakar pour abattage détention, circulation et tentative de commercialisation illégale d'espèces sauvages intégralement protégées (carapaces de tortues marine)
<ul style="list-style-type: none"> Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu) 	<ul style="list-style-type: none"> 04 (Matar DRAME) à la maison d'arrêt et de correction de Rebeuss(Dakar) (Mamady BALDE) à la maison d'arrêt et de correction de Kolda, (Baye Gane DIAL/ Christian Possy BERRY) à la maison d'arrêt et de correction de Rebeuss (Dakar)
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci 	<ul style="list-style-type: none"> 04, appel des cas Lopez et lopez cas espagnols, Mamady BALDE et appel Sadio BIAYE à Kolda
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice 	<ul style="list-style-type: none"> 03, (Mamady BALDE), (Baye Gane DIAL, Christian Possy BERRY)

- 02** audiences se sont tenues ce mois-ci au Tribunal d'Instance de Kolda avec **03** présumés trafiquants poursuivis. **03** trafiquants ont été en détention préventive. **02** décisions de justice ce Mois-ci. **02** trafiquants purgent une peine de prison et **00** trafiquant en fuite

<ul style="list-style-type: none"> Arrestation 	02
<ul style="list-style-type: none"> Audition 	02
<ul style="list-style-type: none"> Gardés à vue 	02
<ul style="list-style-type: none"> Déferrement au parquet 	02
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de condamnés 	02
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visite en prison 	00
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de condamné ayant purgé leur peine 	02(Matar DRAME 180 jours), Mamady BALDE (93 jours)
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes actuellement en prison 	02, (Baye Gane DIAL et Christian Possy Berry)
<ul style="list-style-type: none"> Nombre jour passé en prison 	180 jours (Matar DRAME), 93 jours (Mamady BALDE), 06 jours (Baye Gane DIAL, Christian Possy BERRY)

- Au mois d'octobre 2019, le département juridique a eu à assister à une opération. Deux audiences ont été suivies et deux décisions de justice ont été reçues. Il s'y ajoute que des actions ont été menées par le département juridique dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.
- **L'opération :**
 - **Le 24 octobre 2019** à 18h dans la région de Dakar, une opération mixte a été menée par deux (02) agents de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et des éléments de la Sûreté Urbaine de Dakar. Cette opération a permis l'interpellation de deux 02 personnes dénommées respectivement Baye Gane Dialle de nationalité sénégalaise et Christian Possy Berry de nationalité béninoise dans un restaurant aux Parcelles Assainies en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de treize (13) carapaces de tortues marines de type caouanne, verte et olivâtre dissimulées dans un sac de riz et de 04 morceaux de pénis de tortues marines cachés dans un sachet en plastique. Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 3.500.000 FCFA
 - **Les tortues marines sont intégralement protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune.**
 - Les deux personnes interpellées ont été par la suite conduites au Commissariat central de Dakar et placées en garde à vue.
 - **Le 25 octobre 2019**, après vingt-quatre (24) heures de garde à vue, les mis en cause ont été déférés au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Dakar et ont été placés sous mandat de dépôt le même jour puis conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Reubeuss.

<p>La date de leur audience a été fixée au 29 octobre 2019</p>

- **Audiences et délibérés :**
 - **Le 29 octobre 2019**, les prévenus Baye Gane Dialle de nationalité sénégalaise et Christian Possy Berry de nationalité béninoise ont comparu devant le Tribunal de Grande Instance de Dakar pour les délits d'abattage d'espèce intégralement protégée (article L27 alinéa 3 du Code de la Chasse et de la protection de la faune), de détention, circulation et tentative de commercialisation de dépouilles et trophées d'espèce intégralement protégée (Article L32 du Code de la Chasse et de la Protection de la faune) et association de malfaiteurs (article 238 du Code Pénal).

Le Tribunal de Grande Instance de Dakar statuant publiquement et contradictoirement en la forme déclare l'action de la Direction des Parcs Nationaux recevable. Au fond relaxe les prévenus du délit d'abattage, les déclare coupables des chefs de détention, circulation et tentative de commercialisation de trophées et dépouilles d'espèces animales intégralement protégées sans autorisation et les condamne à 1 mois d'emprisonnement dont 15 jours ferme, à une amende de 100.000 CFA chacun et au paiement des dommages intérêts à hauteur de 500.000 CFA chacun. Ordonne la confiscation des objets saisis et fixe la contrainte par corps au maximum. Mets les dépens à la charge des prévenus

- **Le 31 Octobre 2019** : le Président du tribunal d'instance de Kolda a statué sur la transaction opérée par l'Inspection des Eaux et forêts de Kolda à l'égard de Mamady Baldé.

Le Président du Tribunal d'Instance de Kolda a constaté la transaction survenue le 17 Septembre 2019 entre l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de Kolda et Mamady Baldé. A cet effet il a ordonné la mise en liberté du prévenu Mamady BALDE en détention préventive depuis le 25 juillet 2019 à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.

- **Dans le cadre de ses autres compétences, le département juridique a procédé au :**
 - Suivi de la procédure d'appel sur l'affaire Sadio BIAYE pendante au niveau du Tribunal de Grande Instance de Kolda
 - Suivi de dossier de la réforme du Code de la chasse au niveau de la Direction des Eaux et Forêts et de la Direction des Parcs Nationaux.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 21			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	14	07

14 pièces internet et **07** pièces papiers ont été produites en Octobre 2019

- **Opération du 24 octobre 2019 : Baye Gane DIALLE et Christian Possy BERRY**

1. <https://www.seneweb.com/news/Societe/parcelles-assainies-des-trafiquants-de-t n 298560.html>
2. <https://www.dakaractu.com/Operation-combinee-de-la-SU-des-Parcs-Nationaux-et-Eagle-arrestation-de-2-presumes-trafiquants-de-carapaces-de-tortue a178343.html>
3. <https://www.lequotidien.sn/criminalite-faunique-en-possession-de-13-carapaces-de-tortue-marine-2-presumes-trafiquants-interpelles-aux-parcelles-assainies/>
4. <https://www.snap221.com/actualites/parcelles-assainies-des-trafiquants-de-tortues-arretes-par-la-surete-urbaine/>
5. <https://news.sen360.sn/actualite/trafic-de-faune-un-senegalais-et-un-beninois-arretes-avec-13-carapaces-de-tortues-marines-1373192.html>
6. <http://www.rewmi.com/2019/10/26/criminalite-faunique-un-senegalais-et-un-beninois-arretes/>
7. <https://www.tactic.sn/articles/lecture.php?ref=12114>
8. <https://senegal7.com/trafic-de-tortue-des-individus-arretes-aux-parcelles/>
9. <https://thieydakar.net/des-trafiquants-de-tortues-arretes/>
10. <https://www.metrodakar.net/parcelles-assainies-des-trafiquants-de-tortues-arretes-par-la-surete-urbaine/>
11. <https://actusen.sn/criminalite-faunique-deux-trafiquants-de-tortues-arretes-aux-parcelles-assainies/>
12. <http://senbataxal.com/des-trafiquants-de-tortues-arretes/>
13. <https://news.sen360.sn/buzz/parcelles-assainies-des-trafiquants-de-tortues-arretes-par-la-surete-urbaine-1373095.html>
14. <http://www.buzzsenegal.com/news/News/parcelles-assainies-des-trafiquants-de-t n 42139.html>

- Quelques exemples de Presse internet :

Parcelles Assainies : Des trafiquants de tortues arrêtés par la Sûreté Urbaine

Par [SeneWeb News - SenewebNews BP1](#) 26 octobre 2019 à 18:09 Lu 2274 fois | 0 Commentaires



Parcelles Assainies : Des trafiquants de tortues arrêtés par la Sûreté Urbaine

Annnonce fermée par Google

[Stopper l'annonce](#) Pourquoi cette annonce ? (0)

143 Partages

Partager Partager Partager

La police a procédé -via ses éléments de la Sûreté Urbaine de Dakar, en collaboration avec les Parcs Nationaux et l'appui d'Eagle Sénégal- à l'interpellation en flagrant délit de deux (2) présumés trafiquants de faune de nationalités sénégalaise et béninoise, qui s'activeraient dans un commerce juteux de viande et carapace de tortues de mer depuis des années. Selon Libération, leur arrestation a eu lieu, le jeudi 24 octobre au soir, aux Parcelles Assainies.

Tags: Parcelles Assainies Trafiquants Tortues Annonces Sûreté Urbaine

Criminalité faunique : deux trafiquants de tortues arrêtés aux Parcelles Assainies

Actusen 2 semaines ago



Jeudi 24 Octobre, au soir, aux Parcelles Assainies de Dakar, la police par ses éléments de la Sûreté Urbaine de Dakar, en collaboration avec les Parcs Nationaux et l'appui de Eagle Sénégal, a procédé à l'interpellation en flagrant délit de 2 présumés trafiquants de faune. Selon un communiqué, respectivement de nationalité sénégalaise et béninoise, les mis en cause s'activeraient dans un commerce juteux de viande et carapace de tortues de mer depuis des années.

Au moment de leur interpellation, ils étaient en possession de 13 carapaces de tortues (sérieusement menacées de disparition) marines du type caouanne, verte et olivâtre, des espèces hautement protégées au Sénégal et malheureusement menacées d'extinction définitive sur la planète ainsi que de pénis de tortues.

Les experts consultés après saisie, signalent que parmi ces 13 tortues, figurent 9 tortues caouannes, une espèce rare qui fait des milliers de kilomètres pour venir se reproduire une seule fois par an au large du Sénégal, sur les îles du Cap-Vert. Le montant de la saisie est estimé à 3.500.000 Francs Cfa.

Actusen.sn

Catégories : [A LA UNE](#), [News](#)

Laisser un commentaire

• Quelques exemples de Presse papier :

CRIMINALITE FAUNIQUE En possession de 13 carapaces de tortue marine

2 présumés trafiquants interpellés aux Parcelles Assainies

Par Mamadou T. DIATTA

La lutte contre la criminalité faunique continue de produire des résultats. Et en traquant les auteurs de ce mal dont sont victimes les espèces protégées, les Forces de sécurité n'ont pas eu du mal à faire tomber, annonce un communiqué du projet d'Eagle Sénégal, «deux présumés trafiquants de faune, respectivement de nationalité sénégalaise et béninoise, qui s'activeraient dans un commerce juteux de viande et carapaces de tortue de mer depuis des années». Ils ont été interpellés le «24 octobre, au soir, aux Parcelles Assainies de Dakar, (par) par les éléments de la Sûreté urbaine de Dakar, en collaboration avec les Parcs nationaux et l'appui de Eagle Sénégal».

Des espèces menacées d'extinction définitive

Lors de leur interpellation, les supposés délinquants «étaient en possession de 13 carapaces de tortue marine du type caouanne, verte et olivâtre, des espèces hautement protégées au Sénégal et malheureusement menacées d'extinction définitive sur la planète ainsi que de pénis de tortue». «Le montant de la saisie est estimée à 3 millions 500 mille francs Cfa», renseigne le document d'Eagle Sénégal.

Des experts qui ont été consultés après la saisie indiquent que «parmi ces 13 tortues figurent 9 tortues caouannes, une espèce rare qui fait des milliers de kilomètres pour venir se reproduire une seule fois par an au large du Sénégal, sur les îles du Cap-Vert». «Ces tortues sont capturées «accidentellement» par des pêcheurs qui, d'après les spécialistes, ne les remettent jamais à l'eau. Ce qui constitue une infraction grave et sévèrement punie par la loi sur la protection des espèces marines protégées», ajoute-t-on dans le communiqué. Qui poursuit pour informer encore : «Pis, elles sont ramenées sur les côtes du Sénégal où elles sont l'objet d'un trafic intense et morbide. Elles y sont abattues dans des conditions inhumaines.»

Par ailleurs, il est établi que «ce commerce illégal est bien rodé, très rentable grâce à sa viande, sa carapace, mais aussi son sexe très recherché séché». Et à en croire les enquêtes et les spécialistes «les acheteurs discrets sont des personnes fortunées de la place et la communauté asiatique».

mdiatta@lequotidien.sn

Journal le "Quotidien" www.quotidien.sn
Samedi 26 - Dimanche 27, octobre 2019

OPERATION COMBINE DE LA SURETE URBAINE, DES PARCS NATIONAUX ET EAGLE SENEGAL

Deux trafiquants de faune tombent avec 13 carapaces de tortues marines menacées d'extinction



Un réseau de trafiquants de tortues vient d'être démantelé à Dakar. Dans un communiqué, l'association Eagle Sénégal, qui s'active dans la préservation de la faune et des espèces protégées, renseigne que c'est le jeudi 24 octobre, au soir, aux Parcelles assainies, que la police, à travers les éléments de la Sûreté Urbaine de Dakar, en collaboration avec les Parcs nationaux et l'appui de Eagle Sénégal, a procédé à l'interpellation en flagrant délit de 2 présumés trafiquants de faune.

Identifiés comme étant, respectivement, de nationalité sénégalaise et béninoise, «ils s'activeraient dans un commerce juteux de viande et carapace de tortues de mer depuis des années». «Au moment de leur interpellation, ils étaient en possession de 13 carapaces de tortues marines du type caouanne, verte et olivâtre, des espèces hautement protégées au Sénégal et malheureusement menacées d'extinction définitive sur la planète, ainsi que de pénis de tortues», renseigne le communiqué.

Selon la même source, «les experts, consultés après saisie, signalent que parmi ces 13 tortues figurent 9 tortues caouannes, une espèce rare qui fait des milliers de kilomètres pour venir se reproduire une seule fois par an au large du Sénégal, sur les îles du Cap-Vert».

Le montant de la saisie estimée à 3,5 millions FCFA

«Ces tortues sont pêchées accidentellement» dans les filets des mareyeurs, qui d'après les spécialistes, ne les remettent jamais à l'eau. Ce qui constitue une infraction grave et sévèrement punie par la loi sur la protection des espèces marines protégées, ajoute le communiqué.

Pire, selon Eagle Sénégal, «elles sont ramenées sur les côtes du Sénégal où elles sont l'objet d'un trafic intense et morbide. Elles y sont abattues dans des conditions inhumaines. Ce commerce illégal est bien rodé, très rentable grâce à sa viande, sa carapace, mais aussi, son très recherché sexe séché».

«D'après les enquêtes et les spécialistes, les acheteurs discrets sont des personnes fortunées de la place et la communauté asiatique. Le montant de la saisie est estimée à 3.500.000 francs CFA», indique-t-on.

Fatou D

www.voxpop.sn

Journal "Vox Populi" du samedi 26
Dimanche 27 octobre 2019

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	00
Nombre de comptable en test	01
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	00
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	01

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En octobre 2019 la transition est en phase terminale. EAGLE Sénégal poursuit les démarches pour la signature d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. EAGLE Sénégal a déjà déposé son programme d'investissement au niveau de l'administration sénégalaise. L'instruction du dossier est en phase finale avec une convocation à la Commission interministérielle consultative pour un exposé du programme d'investissement.
- Dans le cadre du renforcement de l'équipe, notamment du Département investigations, plusieurs entretiens d'embauche ont été effectués durant ce mois d'octobre. Un (01) profil d'enquêteur en ligne et un (01) profil d'enquêteur de terrain ont été retenus.
- Le 15 octobre, un juriste de EAGLE Sénégal a été envoyé au Cameroun, au sein du projet Last Great Ape (LAGA), pour un stage de renforcement de capacité en application des lois relatives à la faune d'une durée de trois (03) semaines.
- En octobre 2019, EAGLE Sénégal s'est attaché les services d'un expert en fiscalité et en Droit social afin de contrôler, d'évaluer et éventuellement de corriger la gestion de sa fiscalité et de son personnel dans le souci de se conformer aux lois sénégalaises. La mission d'expertise fiscale et sociale est en cours.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		02	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
00	00	00	02

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration ou des demandes de nouvelles collaborations, EAGLE a procédé à des rencontres et réunions en octobre 2019 :

1. Rencontre avec Mme la commissaire adjointe de la Sûreté Urbaine de Dakar dans le cadre de la collaboration sur l'opération relative aux carapaces de tortues et sensibilisation au trafic lié aux espèces animales menacées et protégées par les lois nationales et internationales.
2. Rencontre et entretien avec Mme la Substitute du Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Dakar dans le cadre de la collaboration avec le Parquet de Dakar et appui juridique de EAGLE sur les cas de criminalité faunique.

7 Conclusion

Le mois d'octobre 2019 a été marqué l'opération réalisée sur les carapaces de tortues marines. Les démarches nécessaires à l'assise administrative et au renforcement partenarial du projet sont en cours avec la procédure d'approbation du programme d'investissement et les démarches pour l'obtention des collaborations nécessaires. Au plan interne le renforcement du département investigations est en cours. Il s'y ajoute la poursuite des investigations sur les réseaux transfrontaliers déjà déclenchées les mois précédents. Les perspectives du mois de novembre sont la formation des enquêteurs qui ont intégré l'équipe, la poursuite des investigations ainsi que des démarches administratives.